

L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL DE POLICE DE
COMPIEGNE
41, Rue SAINT GERMAIN
60200 COMPIEGNE

L'Officier du Ministère Public

à
Monsieur Lionel

60

Dossier n° 12/0000

En réponse à votre courrier concernant l'(es) infraction(s) suivante(s) :

- 1 fois **023800** USAGE D'UN TELEPHONE TENU EN MAIN PAR LE CONDUCTEUR D'UN VEHICULE EN CIRCULATION ART. R.412-6-1 AL.1 C.ROUTE. ART. R.412-6-1 AL.2 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à **REMY(60190), RUE DU STADE**, en date du **28/01/2012 à 16h10**, par procès verbal n° _____, dressé par **SERVICE GN**, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

et après examen des motifs invoqués dans votre correspondance, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai décidé de réserver une suite favorable à votre demande.

Fait à COMPIEGNE, le 10 juin 2013

L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC

